

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 avril 2016

Délibération n° 2016 - 27/04/2016 – 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 4 mars 2016

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 32 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 4 mars 2016.

Dijon, le 28 avril 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 4 mars 2016.

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 4 mars 2016

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

- Membres présents ou représentés
Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Madame Sylviane LEONI,
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

- Membres présents ou représentés
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAUX,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège des personnels BIATSS

- Membres présents ou représentés
Madame Delphine BADIAN,
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Madame Juliette OLIVIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

- Membres présents ou représentés
Madame Maud ANDRE,
Madame Anaïs BUY,
Monsieur Kevin GARNIER,
Monsieur Geoffrey RICARD,
Monsieur Théo SAINTE-MARIE,
Monsieur Robin TAINURIER.

Personnalités extérieures

- Membres présents ou représentés
Monsieur José ALMEIDA,
Madame Elisabeth BEAU (procuration à Alain BONNIN),
Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Océane CHARRET-GODARD,
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Bruno HEIN,
Monsieur Pierre-Antoine KERN,
Madame Pascale PONSE (procuration à Louis de MESNARD).

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Denis ROLLAND, Recteur de l'académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 4 MARS 2016)

(La séance est ouverte à 10 h 00)

Ordre du jour : Élection du président de l'université.

-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis administrateurs de l'université de Bourgogne, je vous souhaite la bienvenue pour cette séance particulière et importante, qui a une finalité particulière puisqu'elle est consacrée exclusivement à l'élection du président de l'université.

Je voudrais vous dire très rapidement que même si, statutairement, c'est le président sortant qui préside ce conseil d'administration, je vais introduire ce conseil, comme nos statuts le prévoient et, au moment de l'élection proprement dite, je confierai la présidence de la séance d'aujourd'hui à Mme Sylviane Leoni au titre de doyen d'âge de notre conseil d'administration.

Avant qu'on entre dans ce point de l'ordre du jour, je voudrais vous donner quelques éléments.

D'abord, vous dire que Monsieur le Recteur a souhaité, et je m'en réjouis, être présent parmi nous pour nous accompagner également pour ce conseil d'administration d'élection. Il va nous rejoindre dans quelques minutes.

Vous dire également que depuis notre dernière séance où nous n'avions pas pu intégrer à notre conseil d'administration le représentant des organismes nationaux de recherche, la situation a évolué de façon positive.

J'ai fait une nouvelle proposition aux quatre organismes nationaux de recherche avec lesquels notre université est en partenariat : l'INRA, l'INSERM, le CNRS et le CEA. Cette proposition a été acceptée et a recueilli un consensus des organismes nationaux de recherche. C'est donc l'INRA qui siègera définitivement pendant la totalité du mandat à notre conseil d'administration. L'INRA a désigné M. Lionel Brétilon qui est parmi nous ce matin pour le représenter au conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

La proposition que j'ai faite était que les trois autres organismes nationaux, le CNRS, le CEA et l'INSERM, siègent en tant que membres extérieurs à la commission de la recherche. De cette façon, on reconstruit un équilibre qui est celui que je souhaitais et qui permet que les quatre grands organismes nationaux de recherche avec lesquels notre université travaille, siègent dans nos instances. Ce point est désormais traité.

Je vous propose, comme nous en avons convenu la dernière fois, de faire, non pas un tour de table, mais un tour de salle pour qu'on se présente les uns aux autres et qu'on apprenne à se connaître. D'autant plus que nous avons aujourd'hui parmi nous des membres extérieurs qui n'étaient pas présents à l'occasion de la dernière séance. Je vous propose qu'on puisse commencer.

Kevin, tu vas peut-être commencer. On pourra ensuite entrer dans l'ordre du jour.

M. Garnier.- Kevin Garnier, étudiant en Master 2 Sociologie et leader des élus Associatifs et Indépendants.

M. Tainturier.- Robin Tainturier, étudiant en quatrième année de pharmacie.

Mme Buy.- Anaïs Buy, étudiante en troisième année de gestion à l'IAE de Dijon.

Mme André.- Maud André, étudiante en deuxième année de médecine.

Mme Olivier.- Juliette Olivier, je suis ingénieure de recherche dans un laboratoire, le CREDESPO, à l'UFR Droit. Je suis aussi chargée de mission Égalité-Diversité.

Mme Carnet.- Tania Carnet, je suis responsable administrative de l'UFR STAPS. Je suis attachée principale, élue au titre d'UNSA-Éducation, représentant les personnels.

Mme Badian.- Bonjour, je suis Delphine Badian. Je suis technicien de classe supérieure au CNRS et je travaille à la MSH de Dijon.

M. Cousson.- Bonjour, David Cousson, agent administratif, élu au collège BIATSS.

M. Rollin.- Jean-Emmanuel Rollin, catégorie C et élu SNASUB.

M. Sainte-Marie.- Théo Sainte-Marie, étudiant en licence AES (Administration Économique et Sociale) et Président de l'UNEF Bourgogne Union Nationale des Etudiants de France.

M. Salvadori.- Philippe Salvadori, maître de conférences en histoire, élu sur la liste « Agissons pour une autre université ! ».

M. Chevalier.- Sébastien Chevalier, professeur à l'ESIREM, coordinateur du PIA Talent Campus. J'étais le porteur des listes « Agissons pour une autre université ! ».

M. Marlot.- Bonjour, Julien Marlot, responsable du Bureau de l'enseignement supérieur au Rectorat. Je représente le Recteur au sein de ce conseil.

Mme Grandidier.- Bonjour, Aline Grandidier, chargée de communication à AgroSup Dijon, personnalité extérieure SNPTES.

M. Clerc.- Bonjour, Cédric Clerc. Je suis ingénieur d'études au laboratoire Le2i et je représente les listes SNPTES.

Mme Charret-Godard.- Bonjour, Océane Charret-Godard, Vice-présidente du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté en charge de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

M. Almeida.- Bonjour, je représente le Grand Dijon en tant que Vice-président délégué aux finances et à l'enseignement supérieur. José Almeida.

M. Kern.- Pierre-Antoine Kern, Président du MEDEF Bourgogne Côte-d'Or. J'ai trois enfants dans cette université, Médecine, Pharmacie et Droit.

Mme Cenac-Guesdon.- Bonjour, Peggy Cenac-Guesdon, élue sur la liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ». Je suis aussi élue au conseil scientifique du CNRS et maîtresse de conférences en mathématiques.

M. Brétilon.- Lionel Brétilon, Directeur de recherche INRA. Donc Directeur adjoint du Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, une unité INRA-CNRS-INSERM-AgroSup et donc représentant de l'INRA au sein du CA.

Mme Serée-Chaussinand.- Bonjour, Christelle Serée-Chaussinand, maître de conférences en langues et chargée de mission aux partenariats scolaires.

Mme Rousseaux.- Bonjour, Sandrine Rousseaux, maître de conférences à l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin.

M. Brachais.- Bonjour, Laurent Brachais, maître de conférences à l'ESIREM.

Mme Leoni.- Bonjour, Sylviane Leoni, professeure de littérature française à l'UFR Lettres et Philosophie.

M. de Mesnard.- Louis de Mesnard, professeur à l'Institut d'Administration des Entreprises.

M. Thomas.- Vincent Thomas, maître de conférences en droit privé, doyen de l'UFR Droit et Sciences Economique et Politique.

M. Debeaufort.- Bonjour, Frédéric Debeaufort, je suis professeur à l'IUT de Dijon.

Mme Grayot-Dirx.- Bonjour, Stéphanie Grayot-Dirx, je suis professeure à l'UFR Droit et Sciences économique et politique.
Merci de me souffler, Vincent.

M. Hein.- Bonjour, Bruno Hein, proviseur du lycée Charles-de-Gaulle à Dijon et personnalité extérieure.

M. Ricard.- Bonjour, Geoffrey Ricard, étudiant en L3 Gestion à l'IAE de Dijon, responsable UNI Bourgogne.

Le Président.- Merci beaucoup. Je pense que chacun s'est présenté.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, est-ce que certaines personnes souhaitent intervenir sur un point ou un autre ? Pas de demande de prise de parole. Je vais donc vous proposer qu'on entre dans l'ordre du jour et je vais demander à Sylviane de venir me remplacer à la tribune.

(Mme Leoni prend la présidence de la séance en tant que doyen d'âge.)

La Présidente.- Vous m'entendez ? C'est très bien. Je vais donc me limiter à rappeler les dispositions réglementaires, à savoir que le calendrier et les modalités d'organisation de l'élection du président ont été prévus par un arrêté qui est en date du 12 février 2016.

Le dépôt des candidatures était obligatoire et elles devaient être réceptionnées à compter du lundi 22 février, à 9 heures, et au plus tard le jeudi 25 février 2016, à 17 heures.

Une seule candidature a été déposée, celle d'Alain Bonnin.

Cette candidature a été déclarée recevable par un arrêté en date du 26 février 2016 puisqu'elle respecte les conditions d'éligibilité suivantes que je vais lire.

« Sont éligibles les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité.

Les fonctions de président de l'université sont incompatibles avec celles de membre élu du conseil académique, de directeur de composante, d'école ou d'institut ou de toute autre structure interne de l'université et avec celles de dirigeant exécutif de tout établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou de l'une de ses composantes ou structures internes. »

Voilà pour le texte.

Cette candidature était accompagnée des éléments suivants, qui ont été transmis aux membres du CA :

- une déclaration de candidature d'une page,
- un programme exprimant les principales propositions du candidat pour la politique et la gestion de l'université au cours du mandat à venir, et
- un curriculum vitae détaillé.

Le candidat, qui est à la fois membre du CA et candidat à l'exercice des fonctions de président, peut siéger pendant l'intégralité de la séance au cours de laquelle l'élection du président a lieu.

Maintenant, je demanderai donc au candidat d'exposer son programme en environ quinze minutes.

M. Bonnin.- Merci, Madame la Présidente. Je vais rester peut-être debout, ici.

Monsieur le Recteur, Chancelier de l'université de Bourgogne, qui nous fait l'honneur d'être présent parmi nous,

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Cette journée du 4 mars marque donc le terme du débat qui a été long, qui a animé notre université au cours des mois passés et qui nous a permis collectivement de nous projeter dans l'avenir pour choisir les grandes orientations que nous souhaitons pour notre avenir.

À l'heure où je me présente devant vous, administrateurs, pour solliciter un second mandat à la présidence de l'université de Bourgogne, j'aimerais rapidement,

peut-être pas vous présenter un programme, parce qu'après tout, le programme a été amplement présenté, il a été amplement débattu et il figure dans les documents qui vous ont été adressés en préparation à ce conseil, mais je voudrais plutôt mettre l'accent dans cette courte allocution sur un certain nombre de convictions assez fortes qui sous-tendent mon action, qui m'animent et qui continueront de guider mon action et l'action de l'équipe qui m'entoure pour le prochain mandat.

Je voudrais tout d'abord dire qu'il est évidemment un constat que nous partageons tous, que partout dans le monde, l'enseignement supérieur et la recherche sont véritablement au cœur de tous les enjeux d'avenir et qu'il n'y a pas de grand pays sans grandes universités.

Par leur capacité à croiser toutes les disciplines, par leur capacité à mener une recherche de long terme, par leur mission fondamentale de transmission des savoirs, partout, les universités contribuent à inventer ce que sera le monde de demain avec les collectivités et avec les acteurs du monde économique.

En France, ce triptyque université-collectivités-entreprises s'enrichit également des partenariats avec les écoles, écoles d'ingénieurs, écoles de management, écoles d'art, notamment, et également de partenariats avec les organismes nationaux de recherche et les établissements universitaires de santé, et c'est la conviction très forte qu'aucune de ces forces de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peut ni ne doit être laissée de côté qui a été au cœur de l'action qui a été menée depuis 2012 avec mon équipe, soit dans le cadre du Grand Campus, initialement Grand Campus dijonnais et qui petit à petit est devenu le Grand Campus bourguignon, dans le cadre du programme d'action régionale pour l'innovation, dans le cadre de la stratégie de différenciation intelligente, dans le cadre des contrats de plan État-Région, dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements Université Bourgogne Franche-Comté, des cercles de partenariat qui se sont étendus, qui se sont approfondis et qui ont permis petit à petit de construire le consortium I-SITE, consortium de quinze établissements qui ont construit ensemble et avec succès, le succès que nous savons tous, leur avenir et l'avenir d'une future grande région.

Je voudrais donc vous dire la conviction très forte qui est la mienne de l'attention que j'aurais à conforter, à prolonger et à amplifier cette démarche partenariale avec l'ensemble du tissu de l'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté. Il faut le faire parce que le changement global de notre environnement, qu'il s'agisse de notre environnement social, de notre environnement académique, de notre environnement économique, ce changement qui est très global appelle des réponses globales et ces réponses ne peuvent qu'être concertées, orchestrées avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La seconde conviction que je voudrais partager avec vous ce matin est que dans ce monde en mutation très rapide, on a eu l'occasion amplement d'en parler au cours des dernières semaines, l'université de Bourgogne a véritablement tous les atouts pour réussir.

L'université de Bourgogne est bien positionnée dans d'importants classements internationaux. Je vous rappelle simplement le classement du Times Higher Education, le classement de Leiden, qui réaffirment le rayonnement international de notre université.

L'université de Bourgogne est également une université qui est forte de l'engagement de ses personnels, de son positionnement géographique dans un territoire qui est à l'interface de plusieurs grandes régions, qui est central sur les

voies de communication européennes dans une ville et une agglomération, Dijon, qui est au cœur de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Notre université est également riche de sa pluridisciplinarité. Nous sommes une université qui est presque omnidisciplinaire et où la quasi-totalité des grands champs académiques sont enseignés.

Elle est riche de ses partenariats avec l'ensemble du tissu d'enseignement supérieur et de recherche, je viens de l'aborder ; d'un campus ici, à Dijon, le campus dijonnais dont on sait tous que c'est incontestablement l'un des plus beaux campus de France.

Notre université est également riche de l'implication, de la confiance des étudiants qui est également un des points forts, historiques, anciens, de cette université.

Enfin, notre université, on le sait, sait porter des projets ambitieux à l'image, une fois de plus, de l'initiative d'excellence I-SITE où vous savez que bien peu nous donnaient gagnants, il y a 18 mois, et pourtant nous avons gagné parce que nous avons été unis. Il faut donc avoir confiance en nous. Absolument avoir confiance en nous. Résolument.

La trajectoire que je veux proposer pour l'université de Bourgogne est résolument une trajectoire de confiance et une trajectoire d'ambition.

C'est d'abord le projet d'une grande université de service public qui crée des savoirs fondamentaux, parce que la mission des universités c'est la recherche fondamentale, qui crée des savoirs fondamentaux qui sont ensuite transmis, qui diffusent dans la société et qui sont transmis au monde. C'est bien le cœur de l'activité de recherche et de publication des chercheurs.

Une université qui attire. Qui attire des étudiants. Qui attire des enseignants. Qui attire des chercheurs internationaux talentueux.

Une université qui s'engage aux côtés des entreprises dans une puissante dynamique d'innovation qui permettra d'orienter le tissu économique de notre région vers la haute technologie et l'innovation sociale.

L'idée que j'ai, enfin, est celle d'une université qui est forte d'une chose dont je crois que nous n'avons pas assez conscience, mais qui est centrale à mes yeux, qui est forte de l'histoire prestigieuse et de la notoriété internationale et du positionnement géographique de Dijon et de la Bourgogne.

Dijon et la Bourgogne sont connus dans le monde entier et ce sont des atouts sur lesquels nous devons absolument nous appuyer.

Mais bien sûr, rien de tout cela, absolument rien de tout cela, ne peut se faire isolément. Notre université doit donc poursuivre son engagement pour faire d'Université Bourgogne Franche-Comté un grand établissement fédéral qui affiche comme une force la multipolarité territoriale de la nouvelle région. Douze campus actuellement et treize campus, je l'espère, dans quelques mois quand l'ENSAM nous aura rejoints.

Université Bourgogne Franche-Comté qui affiche également comme une chance les deux modèles de formation que sont les universités, d'une part, et les écoles, d'autre part. Une dualité de modèles qui s'inscrit dans l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche de notre pays.

Je voudrais vous dire qu'Université Bourgogne Franche-Comté est le seul, parmi les établissements qui ont été distingués dans l'initiative d'excellence, qui revendique ce modèle à la fois fédéral et de multipolarité territoriale.

Dans ce cadre, l'université de Bourgogne, bien sûr, par sa taille, par sa présence territoriale sur six campus, par son rayonnement scientifique, par

l'engagement de ses personnels, notre université, l'université de Bourgogne a, vous le savez, porté une responsabilité toute particulière dans ces années de construction de la communauté d'universités et d'établissements Université Bourgogne Franche-Comté et nous devons, bien entendu, continuer à honorer cette responsabilité, bien sûr dans le respect de nos partenaires et toujours dans ce que nous avons fait qui est la recherche de l'ambition collective.

Pour réussir sur ce chemin que je vous propose qui est le chemin de l'ambition et de la confiance tel que je le vois et tel que je l'ai proposé à notre communauté depuis plusieurs mois, je voudrais vous dire également que plus que tout sur ce chemin, ce qui compte et ce qui comptera, ce sont les femmes et les hommes parce que ce sont les qualités humaines, les qualités de cœur, les compétences des femmes et des hommes qui sont notre plus grande richesse, à la fois pour comprendre le monde actuel dans lequel nous vivons, pour comprendre les évolutions du monde dans lequel nous vivons, de fait pour imaginer des solutions nouvelles, et enfin pour mettre en place ces solutions nouvelles. Et donc la vie des femmes et des hommes qui font l'université de Bourgogne restera toujours au cœur de nos préoccupations.

Avant de conclure cette courte allocution, je voudrais également très simplement et amicalement rendre hommage à tous les collègues qui ont nourri le débat politique qui a traversé notre université au cours des mois passés. Je sais qu'au-delà des divergences normales et du débat qui est normal, nous partageons tous cette vision d'une grande université de service public au service de la jeunesse et au service de l'avenir de nos territoires. Je souhaite donc que nous puissions travailler tous ensemble dans la diversité de nos sensibilités et dans la complémentarité, finalement, de ce que sont nos lectures du monde.

Pour terminer, je voudrais également vous dire, peut-être de façon plus personnelle, que j'ai été heureux, pendant quatre années, à la présidence de l'université de Bourgogne.

La présidence est une fonction qui est exigeante, mais c'est une fonction que j'ai vécue avant tout comme une belle histoire de relations humaines avec l'ensemble des personnels, l'ensemble des collègues, l'équipe qui m'a entouré.

Et vous dire qu'indéniablement, un second mandat consécutif est une marque de confiance de la part de notre communauté, mais pas que de notre communauté, également une marque de confiance de la part de tous les partenaires de l'université puisque pour la première fois, cette année, en France, les membres extérieurs et donc la société participent à l'élection des présidents d'université.

Je voudrais donc vous dire à toutes et à tous que j'ai bien conscience de la responsabilité que je sollicite et que cette responsabilité, je l'aborde avec à la fois beaucoup d'humilité, mais également une très grande détermination.

Je vous remercie.

La Présidente.- Si des questions doivent être posées à Alain Bonnin, un temps de parole est prévu. Il y a cet espace de parole.

Sébastien Chevalier.

M. Chevalier.- Merci. Je vais commencer. Je ne doute pas que mes collègues aient des questions à poser également au candidat Alain Bonnin.

Je vais plus m'appuyer sur le document écrit que tu nous as envoyé et qui décrit le bilan et le projet que tu souhaites porter pour l'établissement pour les quatre années à venir.

J'ai besoin d'un certain nombre d'engagements peut-être plus précis, pour ne pas dire de garanties, sur l'offre de formation, sur les liens formation-recherche, sur la place de l'université dans la COMUE, sur la stratégie internationale, sur le statut des personnels, sur les finances.

Je ne suis pas sûr d'aborder à moi seul tous ces points, je laisserai le soin à mes collègues de poser des questions ou j'en reposerai plus tard si nécessaire.

Peut-être une première question sur l'offre de formation. Quelle est ta vision ? Quel est ton souhait de développement de stratégie ?

Comment faire pour que l'offre de formation ne soit pas systématiquement une variable d'ajustement financière de l'établissement ?

Comment faire pour que l'offre de formation contribue à l'attractivité dont tu as parlé il y a quelques minutes ?

Comment faire pour que l'offre de formation permette à des jeunes de viser l'université de Bourgogne et pas une autre parce qu'elle permet de les former, elle permet de les orienter, de les réorienter, elle permet de les préparer au monde professionnel ?

Voilà ma première question sur l'offre de formation et je continuerai après si tu me le permets.

M. Bonnin.- Mais est-ce que tout ce que tu dis nous ne l'avons pas fait ? Est-ce que, finalement, nous avons fragilisé l'offre de formation au cours de ces dernières années ?

Nous avons maintenu une ambition qui était forte. Nous avons créé des nouvelles formations innovantes, notamment des formations à l'international, notamment un département d'IUT nouveau, notamment une nouvelle option à l'ISAT. Nous avons porté, je pense, cette vision d'une offre de formation qui est ambitieuse. Je ne me sens donc pas inconfortable pour faire face au bilan qui a été le nôtre en matière d'offre de formation.

Bien sûr, notre université comme les autres, comme l'ensemble du secteur public, nous vivons actuellement une période où la situation économique de notre pays est difficile et donc, face à cette situation économique difficile, nous devons faire des choix, arbitrer et c'est précisément la responsabilité d'une équipe dirigeante que de faire des choix et d'arbitrer.

Mais au bout du compte, peut-être le modèle d'allocation de ressources a-t-il été un petit peu modifié, mais si on additionne le socle de dotations des composantes avec les actions que nous avons financées en plus, je pense qu'*in fine* la participation financière à la formation a augmenté.

Pour répondre à ta question, pour l'avenir, l'idée est de continuer à essayer de gérer bien pour dégager des marges et pour prendre des décisions qui répondent véritablement à la politique et à la stratégie de l'établissement.

Je n'ai pas cité la licence EFEC également à laquelle je sais que tu es très attaché, qui a été mise en place et qu'on va ouvrir également à Nevers l'année prochaine.

Voilà très rapidement, vous voyez, tout un ensemble de formations nouvelles qui ont été portées. Donc je ne pense pas qu'on puisse dire raisonnablement qu'il n'y a pas eu d'ambition sur l'offre de formation dans cette université.

Ceci étant, je répondrai également avec beaucoup de lucidité et de pragmatisme que dans une période où l'économie est contrainte, il faut veiller à bien gérer et que bien gérer, c'est notamment veiller à maîtriser l'inflation des heures

complémentaires qui est un élément incontestablement de fragilisation de l'équilibre économique de l'établissement.

Voilà quelques éléments de réponse. Je ne sais pas s'ils peuvent te satisfaire.

M. Chevalier.- Pas pleinement, je dois l'avouer. Tu nous parles beaucoup de bilan, moi c'est le projet. J'aimerais que l'on se projette sur ta véritable stratégie en matière de formation pour ne pas en faire qu'une opération comptable. Bien évidemment, la soutenabilité de l'offre de formation est de notre responsabilité et de ta responsabilité, mais plus globalement des conseils centraux et tout particulièrement du nôtre.

Tu parles de finances, je voudrais qu'on parle de l'étudiant, de la façon dont on a tissé le lien en amont avec les lycées, comment on va expliquer à l'étudiant ce que sera son métier d'étudiant si je puis dire, quelles actions on va mettre en œuvre pour permettre une meilleure orientation ou réorientation.

Certes, l'offre de formation est un objet vivant, on a donc des nouvelles formations, on a de l'ambition pour les formations. Moi, je voudrais un peu plus de concret pour être pleinement convaincu de la façon dont ton équipe et toi-même, vous allez véritablement porter une offre de formation ambitieuse.

Le projet m'intéresse plus désormais que le bilan.

M. Bonnin.- Bien sûr. On ne va pas détailler tous les éléments et mesure par mesure, mais l'élément-clé en matière de projet, et c'est central dans notre projet, c'est de maintenir la pluridisciplinarité de notre offre de formation. C'est un grand principe qui est véritablement central, de façon à permettre, et tu parles des étudiants, d'offrir à tous les étudiants de notre désormais grande région Bourgogne-Franche-Comté l'accès à l'ensemble des filières académiques au meilleur niveau et donc jusqu'au doctorat.

Ce projet de maintien de la pluridisciplinarité va probablement nécessiter des coopérations avec nos partenaires et, ici, le projet ne peut se porter que dans le cadre d'Université Bourgogne Franche-Comté.

Ce projet va nécessiter, pour en donner quelques éléments, le développement de la pédagogie numérique. On a commencé à le faire notamment en développant nos infrastructures numériques et en ouvrant, par exemple, de nouvelles salles de visioconférence qui vont permettre de travailler en lien avec nos partenaires de Franche-Comté. Cela est un élément important dans le maintien de cet équilibre entre la pluridisciplinarité des formations et l'excellence de ces formations pour l'insertion professionnelle des étudiants.

Voilà quelques éléments de réponse : travail dans le cadre de la COMUE avec nos partenaires, développement de la pédagogie numérique, développement des formations internationales bidualmantes, tridualmantes (on a commencé mais il faut le poursuivre), développement de l'offre de formation en anglais, qui sont des éléments absolument déterminants pour l'insertion et pour l'avenir de nos étudiants.

M. Chevalier.- Je ne sais pas, je ne veux pas monopoliser la parole dans un premier temps si quelqu'un d'autre veut...

La Présidente.- Oui, il y a une question, là.

M. Chevalier.- Je me permettrai de resolliciter la parole plus tard.

Mme Badian.- Bonjour.

M. Bonnin.- Bonjour.

Mme Badian.- J'ai lu votre dossier de candidature et je me suis plus particulièrement arrêtée sur votre argumentaire « *Les personnels au cœur de notre projet* ».

Vous indiquez que les hommes et les femmes de l'établissement sont sa richesse. Les écoles doctorales sont transférées à la COMUE. Les agents des écoles doctorales qui sont notamment des personnels de l'université de Bourgogne ont, depuis plusieurs mois, tenté d'obtenir des informations quant à leur devenir.

Les personnels ont été convoqués par la COMUE sans être accompagnés par l'université de Bourgogne.

Était jointe à cette convocation une convention de mise à disposition, ce qui est totalement contraire à votre message.

Une certaine inquiétude s'en est suivie par rapport aux personnels, ce que l'on peut comprendre.

Il a fallu que ces personnels, avant leur entretien individuel, créent un collectif pour défendre leurs droits et refuser de signer cette convention de mise à disposition.

Ils ont pu obtenir la mise en place d'un groupe de travail et un courrier de votre part.

Vous souhaitez montrer et démontrer que vous mettez l'humain au cœur de votre programme pour les quatre prochaines années.

Que pensez-vous de la méthode, de votre méthode dans la gestion de ces dossiers en particulier et souhaitez-vous changer quelque chose ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. Bonnin.- Cette question des écoles doctorales est importante. Elle est un petit peu emblématique puisque finalement, c'est le premier exercice que l'on crée auquel l'ensemble des établissements fondateurs de la COMUE sont confrontés pour essayer de formaliser la façon dont les établissements vont travailler avec la COMUE.

De fait, comme toutes les premières fois, il a fallu..., vous savez, sur ce dossier on invente le monde. On invente le monde dans un cadre juridique qui est un petit peu mouvant, qui n'est pas véritablement fixé puisque les COMUE et les nouvelles modalités relationnelles entre établissements qu'elles mettent en place sont des choses qui n'existaient pas avant.

De fait, le seul cadre juridique un petit peu formel qui semblait pouvoir répondre à une ambition qu'on a mise dans les statuts de la COMUE qui est de dire qu'on transfère les écoles doctorales à la COMUE, qui était véritablement une ambition forte de la COMUE, il a semblé au début de ce dossier que la seule façon de formaliser cet objectif était de le faire via des conventions de mise à disposition. La COMUE, pas l'uB, a donc souhaité traiter ce dossier via des conventions de mise à disposition.

Et précisément parce que le concept même de convention de mise à disposition dit des choses des relations entre les universités et les écoles et la COMUE qui ne sont pas conformes au modèle que j'ai en tête (ce n'est pas un hasard si je dis régulièrement « nous sommes tous UBFC », je pense que nous

sommes tous UBFC) que, de fait, puisque nous sommes tous UBFC, je ne souhaite pas que l'on traite, via des conventions de mise à disposition, le travail que les établissements vont faire pour la COMUE dans un cadre juridique très formel qui dirait justement que nous ne sommes pas tous UBFC.

Je ne suis pas favorable à ces conventions de mise à disposition. Je n'y ai jamais été favorable. La Directrice générale n'y a jamais été favorable. Et précisément, vous savez ou peut-être ne le savez-vous pas que quand nous avons été informés du fait que des projets de convention de mise à disposition avaient été adressés aux agents, j'ai rencontré la présidente de la COMUE et nous nous sommes mis d'accord pour qu'il n'y ait pas de convention de mise à disposition et c'est exactement ce que reflète le courrier qui a été envoyé.

Donc je pense qu'on a traité ce point qui est complexe parce qu'encore une fois, juridiquement, et c'est la raison pour laquelle l'administration de la COMUE a fait ce choix de proposer des conventions de mise à disposition, le seul cadre juridique un petit peu formel qui existe ce sont ces conventions.

Mais en réalité, précisément, je pense avoir, au contraire, mis en place une méthode qui est une bonne méthode qui va dire en gros que les agents restent à l'uB. Ce sont des agents de l'uB. Ils ont leur vie, ils ont leur carrière à l'uB et, de fait, ils passeront une partie de leur temps de travail au service d'UBFC et on n'a pas besoin d'un formalisme excessif pour le mettre en place.

Je pense qu'au contraire, on a réagi comme il fallait. Peut-être trouvez-vous que c'est un petit peu lent, c'est possible mais, encore une fois, je vous rappelle la complexité de ce type de situation. L'absence de cadre juridique formel et donc l'absence de guide et la nécessité dans laquelle on est sur ces dossiers, finalement, d'inventer un avenir qui n'existe pas pour l'instant.

Les choses sont claires, il n'y aura pas de convention de mise à disposition.

La Présidente.- Une autre question ?

M. Rollin.- Oui. Vous vous doutez bien que je vais réagir à vos propos parce que là, il y a des choses que je ne peux pas laisser passer. J'ai retenu deux mots dans votre discours et dans ce que vous venez de dire : trajectoire de confiance et vous venez de nous dire qu'il n'y aura pas de mise à disposition.

J'ai un certain nombre de collègues qui siègent avec moi au comité technique et qui pourront vous dire que depuis dix mois, je vous interroge sur la question de ces personnels qui sont transférés et depuis dix mois, vous nous avez toujours parlé de mise à disposition et de convention.

Je rappelle, parce que je vous ai interrogé, il y a encore trois semaines, sur cette question, sur le rendez-vous que des membres de la COMUE avaient avec des personnels qui sont sous votre autorité et que vous avez laissés seuls et qui se sont sentis abandonnés par l'université de Bourgogne et c'est là le malaise. Je vous ai interrogé sur cette mise à disposition, on m'a dit « l'université de Bourgogne n'est pas au courant ».

Je discute avec la COMUE et la COMUE me dit « elle a été rédigée en commun avec l'université de Bourgogne ». Donc à un moment, qui faut-il croire et à qui faut-il faire confiance, Monsieur le Président ? Cela est problématique parce que depuis trois semaines que je vous ai interrogé, lundi j'ai passé mon temps à défendre les agents sur cette question, à essayer de les reconforter. Comme vous l'avez dit, c'est emblématique parce que ces personnels aiment leur travail, aiment le poste qu'ils occupent et n'avaient pas l'intention de le quitter.

Vous êtes aujourd'hui confronté à une situation où les agents vont demander à quitter ce service, faute d'avoir de curseur clair de l'université de Bourgogne depuis dix mois. Ils s'interrogent sur leur devenir et là, depuis dix mois, ils n'ont aucune réponse de l'université. Vous avez fait le mort, vous les avez laissés seuls, ils se sont sentis abandonnés.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette question. C'était bien parce que c'était ma première question.

La deuxième sur les personnels était la question des personnels contractuels. Vous avez écrit une charte, les services, dont j'ai défendu le caractère inique parce que dedans, un certain nombre d'éléments sont pour mettre encore plus les personnels en précarité. Y aura-t-il, au cours du prochain mandat, la possibilité de revoir cette charte ? C'était ma deuxième question.

La troisième question, parce que je vais vous faire un bloc, vous vous en doutez bien. J'ai tracé la perspective d'avenir en fonction aussi du bilan. J'ai une question de gouvernance sur laquelle vous êtes très flou. « On va mettre les hommes au centre. » Mais moi, j'en ai quelques-unes par rapport aux expériences passées.

Je voudrais, pas des promesses parce que les promesses, comme l'a dit un célèbre politicien, n'engagent que ceux qui veulent les entendre, mais c'est sur le respect des instances, en particulier les instances telles que le comité technique. Aura-t-on enfin un comité technique où nous avons les documents dans les délais impartis par la loi, ce qui n'a pas été fait ? Sinon, nous serons obligés de ne plus y siéger. Or, je vous rappelle que la FSU et le SNASUB que je représente est majoritaire. Ce sera donc un problème.

Le respect aussi des personnels et des représentants du personnel. J'espère que cela ne se passera pas comme cela s'est passé à la mandature précédente où, c'est la seule fois où cela est arrivé, il y a eu une intrusion dans les locaux syndicaux, ce qui est aussi répréhensible par la loi. Mais aussi un respect des représentants des personnels où, si on porte un projet différent, nous ne soyons pas traités de « non attachés à l'université de Bourgogne » ou « fatalistes »... Ou « défaitistes » plutôt, pour reprendre un des termes que vous avez employés.

Enfin, le dernier point concerne le pôle institutionnel. Je vous avais interrogé pendant la campagne sur cette question. Je vais y revenir au CA de manière officielle puisque l'élection d'un président est toujours l'occasion, sur cette question, d'y répondre.

La Direction générale des services a été problématique durant la précédente mandature. Elle a été erratique, fluctuante, malmenée. On pourrait prendre beaucoup de choses. Enfin, elle n'a pas fonctionné correctement. Elle a entraîné un certain nombre de stress et de mal-être au travail au sein de l'établissement et surtout dans la maison centrale. Il suffit de voir le nombre de personnes avec qui on discute. J'aimerais donc savoir quel est votre positionnement, au moment du renouvellement de cette mandature, au niveau de la Direction générale. Allons-nous continuer sur cette même voie ? Allons-nous continuer sur le même fonctionnement et avec les mêmes personnes ? Je pense que ma question est très claire.

M. Bonnin.- Cela fait beaucoup de questions. Sur la question des mises à disposition, je pense que j'ai répondu précédemment. Nous sommes, encore une fois, sur des dossiers d'une grande complexité d'interactions entre des établissements. On invente un mode de relations qui n'a jamais existé. J'admets que les choses ont peut-être été un petit peu longues, mais parce qu'elles étaient d'une

très grande complexité, y compris d'une grande complexité juridique. Je sais d'ailleurs que vous avez attiré, à plusieurs reprises, dans le dialogue que nous avons, notre attention sur ce point.

Je pense que les choses sont bien claires et j'insiste parce que ce que nous avons décidé de faire et la décision de ne pas traiter les relations entre les établissements via des conventions de mise à disposition est quelque chose qui est assez profond pour l'avenir et qui prépare l'avenir des travaux en commun qui se mettront en place entre la COMUE et ses établissements fondateurs. Cette chose me semble réglée.

Votre deuxième question c'était quoi, Jean-Emmanuel ? Parce qu'il y en a plusieurs et je... Comment ?

M. Rollin.- La révision de la charte.

M. Bonnin.- La révision de la charte. D'abord, je voudrais vous dire que la charte a quand même été dialoguée, discutée, négociée entre le vice-président délégué aux ressources humaines et les organisations syndicales et que dans la période de discussion et de négociation, il n'y a pas eu... au bout du compte, on est sorti de cette période de négociation avec un accord qui était quasiment unanime.

Je comprends que les positionnements puissent ensuite différer dans les conseils, mais tout de même, tout ceci a été discuté et négocié.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'une charte est une charte. Ce n'est pas un document prescriptif. C'est un document qui a vocation à guider, à conseiller, mais ce n'est pas un document qui s'impose. La charte n'est que cela. Elle traduit un certain nombre de préconisations qui sont des préconisations d'équilibre. Je vous rappelle que dans cette université, il n'y avait jamais eu de document qui donne cette sorte de cadrage, notamment pour les personnels contractuels.

La charte est-elle ouverte à la discussion ? Bien sûr, elle est ouverte à la discussion. Tout est toujours ouvert à la discussion, mais je pense que si on compare cette charte par rapport à la situation antérieure, alors cette charte est une évolution positive.

Ensuite, vous m'avez interrogé sur... Pourriez-vous reprendre vos questions, s'il vous plaît, parce que je ne les ai pas ?

M. Rollin.- La gouvernance et le respect des institutions.

M. Bonnin.- Le respect des institutions, le respect des conseils... des instances. Honnêtement, je pense que je suis le président qui a affiché le comité technique comme un des quatre conseils centraux de notre université. Cela n'avait jamais été fait auparavant.

J'ai fait cela parce que je crois profondément à la valeur du dialogue qui se noue entre nous dans le cadre du comité technique, qui n'est jamais un dialogue facile mais, après tout, c'est aussi un élément d'équilibre démocratique que d'avoir une instance dans laquelle on puisse avoir ce type de débat et dans laquelle on puisse exprimer en toute lucidité et en tout professionnalisme nos visions et nos oppositions.

Pour moi, le comité technique, et je resterai sur cette vision, est le quatrième grand conseil central de notre établissement. Je l'ai dit et vous savez que je n'ai pas fait que le dire, je l'ai fait puisque, par exemple, quand nous avons réuni le congrès

une fois par an, le congrès de notre université, j'ai toujours, à côté du conseil d'administration, de la commission de la recherche et de la CFVU, invité les membres du comité technique, titulaires et suppléants, précisément pour que le comité technique soit respecté en tant qu'instance.

Vous voyez bien que j'ai non seulement dit mon respect pour le comité technique, mais que je l'ai matérialisé.

Vous vous souvenez également que quand nous avons débattu du contrat pour la période 2017-2021, j'ai tenu à ce qu'à la fois le document d'autoévaluation et les trois documents stratégiques qui expriment la politique d'avenir de l'université soient également présentés et discutés en comité technique. Je pense être le premier président à avoir fait cela et donc à témoigner du profond respect que je peux avoir pour les instances.

Je fais face à tout ceci avec plutôt de la fierté de ce qui a été fait. On continuera de la même façon.

Maintenant, je ne veux pas nier que peut-être, ici ou là, il y a eu des retards dans l'envoi des documents. Il y a toujours dans la complexité et la multiplicité des dossiers que l'on a à traiter les uns ou les autres, des périodes de calendrier qui sont un petit peu compliquées. Mais fondamentalement, je pense...

M. Rollin.- (*Hors micro*) Pour la campagne d'emplois nous n'avons pas eu les documents à temps.

M. Bonnin.- Sur la campagne d'emplois, le comité technique n'a pas à disposer des éléments nominatifs de la campagne d'emplois et donc ce ne sont que des tableaux de synthèse parce que le comité technique n'a pas à savoir ce que sont les éléments nominatifs de la campagne d'emplois. C'est une contrainte et on ne reviendra pas sur cette contrainte.

Pour le reste, on continuera à dialoguer et je continuerai à considérer le comité technique comme une des quatre grandes instances de dialogue interne de notre université.

Et puis il y avait une question sur...

M. Rollin.- La Direction générale des services.

M. Bonnin.- La Direction générale des services. Écoutez, on en a discuté. Cela a été un sujet un petit peu délicat au cours des semaines passées.

La Direction générale des services a été instable, certes. Je voudrais simplement dire que ce n'est pas récent dans notre université. Déjà, il y a eu un certain nombre d'instabilités au cours des années précédentes. Il y en avait déjà eu. Comment vous dire ?

D'abord, à mon sens, l'enjeu des semaines passées était la politique de l'établissement, la vision à long terme de l'établissement et l'élection, c'est l'élection d'un président et pas d'un directeur ou d'une directrice générale des services. Je crois qu'il faut séparer les deux questions.

Deuxièmement, ce que je peux vous dire, c'est que vous pourriez être fondé à me faire des reproches sur l'instabilité si notre université n'avait pas avancé. Or, notre université a avancé. Elle a construit tous les grands projets dans lesquels elle était engagée. Elle a gagné l'initiative d'excellence I-SITE. Elle est bien placée dans des grands classements internationaux. Je considère donc, même si je le déplore et

que j'en ai souffert également ces dernières années, que la Direction générale des services est hors du champ du débat que l'on a aujourd'hui.

La Présidente.- Normalement, le temps du débat était d'une quinzaine de minutes. Nous avons débordé. Le débat est riche, c'est tout à fait normal. Est-ce qu'on peut considérer que c'est la dernière question ? Non ? Pardon ?

M. Chevalier. (*Hors micro*) Non, je souhaiterais reprendre la parole.

La Présidente.- Oui. Votre question est la dernière ? D'accord.

M. Chevalier.- (*Hors micro*) C'est à Philippe Salvadori pour l'instant.

M. Salvadori.- Ce qui vient de se passer est quand même tout à fait révélateur, de même que les premiers mots que vous avez utilisés, cher collègue, pour présenter votre candidature. « Le débat est terminé. » « Le débat est terminé » devant un conseil d'administration qui va pour quatre ans choisir le président de notre université. Vous avez rappelé, cher collègue, l'importance des universités dans le monde aujourd'hui, « le débat est terminé ». En un quart d'heure, tout est dit. Je ne sais pas si c'est ainsi dans les entreprises dont les modèles sont aujourd'hui prônés, je trouve la procédure légère. Légère.

La Présidente.- Pardon, je n'ai pas dit « le débat est terminé ». Je dis...

M. Salvadori.- M. le candidat a ouvert son discours en disant « le débat est terminé » et il l'avait écrit également. Cela avait choqué un certain nombre de mes collègues lorsqu'il avait annoncé sa victoire.

Non, mon cher collègue, le débat n'est pas terminé. Si nous sommes, ici, élus au conseil d'administration, c'est pendant quatre ans pour débattre de ce qu'il faudra bien faire pour cette université parce que vous avez un programme, les électeurs ont tranché, vous serez tout à l'heure sans aucun doute élu. Mais nous, nous avons, en tant qu'administrateurs, à continuer ce débat, notamment lorsqu'il faudra régler les problèmes qui sont devant nous, la crise budgétaire qui se profile et la montée inéluctable des effectifs étudiants dont vous ne tenez nul compte dans vos projets et la redistribution de la manne réduite d'I-SITE qui se profile puisque vous avez en partie gagné. Et si j'entends bien ce que vous nous dites et ce que vous avez écrit, l'essentiel de votre projet passé et futur, c'est I-SITE. Tant mieux. Les bruits les plus alarmants courent sur le montant de la somme qui nous sera finalement allouée et qui nécessairement fera débat pour l'organisation de cette redistribution.

J'avais une question préalable. Monsieur Alain Bonnin, avez-vous un lien de parenté avec M. Alain Bonnin qui fut président de l'université de Bourgogne ?

M. Bonnin.- Oui.

M. Salvadori.- Oui, vous l'avouez. Bien. J'en suis fort aise. Si j'ai bien compris, c'est donc le même... Je ne me trompe pas jusqu'à présent, c'est le même. C'est le même qui n'a visiblement rien appris et déjà tout oublié car votre discours de présentation, les propos que vous venez de tenir face aux intervenants, en gros,

nous disent « je continue, je suis fier de ce que j'ai fait », c'est tout à fait légitime, « je continue ».

Rien ne s'est passé. L'élection, le fait que, par exemple, vos listes ne soient pas arrivées en tête dans le collège BIATSS que vous aviez emporté la fois précédente, cela ne pose pas problème. Vous n'en tenez nul compte.

On vous pose des questions ici ou là sur l'atmosphère pour le moins délétère dans la gouvernance et l'administration. Ce n'est pas le débat du jour. Bien. Ce n'est pas le débat du jour. Nous n'administrons pas au conseil d'administration. Le président n'administre pas.

Moi, j'avoue que je suis assez inquiet. Et puisque j'ai eu le plaisir et l'avantage de travailler avec l'Alain Bonnin qui était président de l'université dans les quatre années qui viennent de s'écouler, je l'ai fait en tant que doyen d'une UFR, j'avais une question justement sur cette gouvernance. Vous avez... Pas dans le discours que vous avez tenu tout à l'heure, m'a-t-il semblé, mais en tous les cas dans votre lettre de candidature, vous avez parlé de l'équité. C'est une belle notion et je sais que vous êtes attaché au principe.

Comment appelez-vous, par rapport à l'équité, le fait avéré l'an dernier dans ma composante, je suis désolé de descendre de l'empyrée des grands principes jusqu'à la réalité de l'administration, de refuser un détachement en invoquant des principes et d'en accepter un autre sans invoquer nul principe alors que le cas de figure était le même ? Cela relève-t-il de l'équité ou de la rupture d'égalité de traitement entre des fonctionnaires ?

M. Bonnin.- Beaucoup de commentaires. Une question, Philippe, sur laquelle, franchement, je n'ai plus les détails de ce dossier en tête. Donc je ne vais pas te répondre sur cette question. Quand on prend les...

M. Salvadori.- Ce n'est pas du détail, c'est du principe. C'est l'application...

M. Bonnin.- Non, mais je n'ai plus les éléments de dossier en tête.

M. Salvadori.- C'est l'application de principe. Dans un cas, on applique le principe et on refuse, principe contestable d'ailleurs, mais le problème n'est pas là ; dans l'autre cas, on accepte. Je crois que cela s'appelle en droit une rupture d'égalité de traitement. Donc j'espère que le nouveau président Alain Bonnin ne sera pas comme le précédent. Sur ce point-là, en tous les cas.

M. Bonnin.- Je pense que le précédent est plutôt fier là aussi...

M. Salvadori.- D'appliquer une rupture d'égalité ?

M. Bonnin.- Je n'ai pas en tête les éléments précis du dossier auquel tu fais allusion, mais je suis plutôt fier, pour un certain nombre de décisions qui ont été prises, d'avoir précisément mis en place une politique équitable et impartiale. Je vous cite deux exemples parce qu'on continuera.

Bien sûr, Sébastien, tu peux dire que je parle du bilan mais parce que le bilan et les modalités d'action sur les années précédentes vont, bien entendu, nourrir les principes de l'action future.

Cela a été notamment les promotions des enseignants-chercheurs avec une commission qui est présidée par un enseignant-chercheur qui est extérieur à notre

université et qui a permis d'avoir un regard sur les promotions d'enseignants-chercheurs dans notre université, qui soit précisément un regard complètement impartial. Avoir mis en place une commission interne qui est présidée par un extérieur et dans laquelle la composition est revue chaque année en fonction des candidatures de façon à éviter tout conflit d'intérêt et pour laquelle la composition est votée chaque année par le conseil d'administration, cela est une vraie mesure générale d'impartialité.

De fait, je n'ai pas le souvenir qu'on ait eu de véritable contestation des décisions qui étaient prises en matière de promotion des enseignants-chercheurs depuis quatre ans alors que vous savez tous à quel point ce dossier est sensible.

Deuxième élément d'impartialité. Nous n'avons pas, sauf deux situations que je peux argumenter parce que celles-là, je les ai en tête, modifié non plus les préconisations du CNU pour la prime d'excellence scientifique et la PEDR et cela est également un élément de très grande impartialité dans un paysage où précisément l'équité et l'impartialité sont des choses qui sont difficiles.

Voilà deux exemples dont je suis plutôt très fier et qui sont la marque d'une méthode et d'une méthode que nous allons pérenniser.

M. Salvadori.- Je noterai quand même, et je tiens ce que cela soit noté, que le candidat ne répond pas à ma question.

M. Bonnin.- Bien sûr parce que...

M. Salvadori.- Invoquant tout autre chose que le fond de la question.

M. Bonnin.- Non mais, Philippe, je ne peux pas avoir en tête la totalité des décisions et savoir pourquoi telle décision de détachement a été prise plutôt qu'une autre. Je n'ai pas les éléments. Et probablement, y avait-il des éléments de justification.

M. Salvadori.- Je ne veux pas aller plus loin là-dedans. Je note que le président ne sait pas ce qu'il signe, d'une part, dans certains cas, ce qui est tout à fait normal, mais que dans ce cas, je suis allé trouver le président en présence d'un vice-président et qu'on m'a délégué un vice-président. Donc cette affaire n'est pas tout à fait anodine et si elle est aujourd'hui renvoyée dans les sables de l'oubli, je trouve que c'est tout à fait révélateur d'une méthode de passe-passe qui n'augure vraiment pas très bien du climat de confiance qui doit s'établir dans une université comme la nôtre pour la faire fonctionner.

M. Bonnin.- Sébastien.

M. Chevalier.- Je voudrais revenir sur quelque chose qui va nous occuper vraisemblablement pendant les années à venir et qui sera un enjeu déterminant par rapport à l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, c'est la COMUE. Je dois t'avouer que je ne vois pas avec beaucoup de clarté ta vision du rôle de l'université dans la COMUE.

Il y a eu des débats qui ont déjà eu lieu. Il nous manque encore des éléments, notamment des comptes rendus de conseil académique, des verbatim de CA, je parle de celui du 5 octobre, qui nous manquent véritablement pour que la

communauté comprenne ta vision de la place de l'uB, mais surtout de l'impact de la mise en place de la COMUE dans l'université de Bourgogne.

On a parlé tout à l'heure des écoles doctorales. Les statuts de la COMUE sont clairs, les écoles doctorales sont portées par la COMUE.

Les laboratoires, c'est beaucoup plus flou parce qu'on parle de gestion et de distribution de la dotation de l'État dans les laboratoires par la COMUE, mais je n'ai toujours pas compris si les laboratoires seraient portés par la COMUE ou non et si tous les laboratoires le seraient ou seulement les UMR.

Dans le document écrit que tu nous as envoyé, tu dis que l'offre de formation sera portée par la COMUE. J'ai relu les statuts et je n'ai pas trouvé que l'offre de formation devait être portée par la COMUE. Le rôle de la COMUE est d'assurer la cohérence et la visibilité de l'offre de formation, mais le portage de l'offre de formation se fait par les établissements qui délivrent le diplôme. En l'occurrence, l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté et les écoles membres de la COMUE.

Je comprends qu'on est en train de construire quelque chose et que l'on part d'une feuille blanche, mais encore une fois dans les garanties que nous sommes en droit de demander aujourd'hui ou dans les engagements de ta part, quelle est ta vision et quels sont les garde-fous que tu comptes mettre en œuvre de façon à ce que dans quatre ans, à l'issue de ton mandat, on ne soit pas avec une université de Bourgogne qui soit vide ou qui soit simplement le contenu de... je n'ose pas dire de sous-diplômes ou de laboratoires moins performants, moins pertinents, et que finalement l'ensemble ait glissé dans la COMUE avec ta bénédiction, même si je compte sur le conseil d'administration pour jouer son rôle et éviter que l'université devienne une sous-université au regard de ce que serait la COMUE dans quatre ans.

M. Bonnin.- Voilà des questions qui sont des questions de fond et des questions qui sont intéressantes et qui seront éclairantes pour les administrateurs.

Première question, les relations entre les laboratoires et les flux financiers de la recherche. La décision politique qui a été prise, qui est une décision pour l'instant de nature politique, en matière de traitement de la situation budgétaire des laboratoires est que la partie de la dotation globale des établissements, la DGF des établissements, qui est le socle de financement des laboratoires, cette partie-là qui est traitée par les établissements sera désormais mutualisée et traitée au niveau de la COMUE. C'est une décision qui, pour l'instant, est exclusivement de nature politique. Il faut bien déconnecter les décisions politiques de leur mise en opérationnalité administrative. Il y a toujours des difficultés. Celle dont on parlait pour les écoles doctorales en est un bel exemple.

Cette décision de nature politique est forte. C'est une décision qui dit que les établissements vont vraiment mutualiser quelque chose de très substantiel dans la construction de la COMUE. C'est notamment cette décision qui fait qu'on a réussi à convaincre le jury international de l'initiative d'excellence I-SITE.

Pour que tout le monde comprenne bien, notre université consacre chaque année environ 2,5 millions d'euros sur sa DGF pour doter les laboratoires, l'université de Franche-Comté à peu près autant et, bien sûr, les écoles un petit peu moins. À partir de probablement 2017, la décision politique qui a été prise est que cette masse financière sera répartie par le conseil académique et par le conseil d'administration de la COMUE.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'à partir de 2017, on va avoir à mener une politique scientifique véritablement intégrée sur l'ensemble du périmètre

Bourgogne-Franche-Comté et qu'au lieu que nous, uB, on dote nos trente laboratoires, c'est la COMUE qui va doter la soixantaine de laboratoires du grand territoire.

La décision est de nature politique, la déclinaison administrative de cette décision n'est pas finalisée. Ce n'est pas la responsabilité d'Alain Bonnin. C'est parce que, comme dans la situation des écoles doctorales dont on parlait il y a quelques minutes, il y a toujours, quand on invente le monde, parce qu'alors là, pour le coup, je pense qu'on a été encore plus inventif que pour l'histoire des écoles doctorales, et quand on invente le monde et qu'on crée des concepts politiques nouveaux, la mise en opérationnalité est compliquée.

On a trois options pour arriver à décliner opérationnellement cette question de la politique budgétaire.

La première, serait que l'État décide de transférer directement la dotation des labos à la COMUE. Autrement dit, il réduirait la dotation, la DGF des établissements, et la transférerait à la COMUE. C'est une première option.

Il ne semble pas que cette option se dessine. Je vous dis cela parce que vous comprenez bien qu'on est ici dans des interactions qui sont très complexes, qui sont non seulement les interactions entre les établissements mais qui engagent également la vision qu'a l'État.

Si l'État continue de nous doter au titre des laboratoires, on aura alors deux options. La première, c'est que les établissements transfèrent les flux financiers à la COMUE, que la COMUE arbitre et qu'ensuite, parce que les laboratoires restent dans les établissements, que la COMUE reventile les crédits aux établissements.

C'est un schéma possible. C'est un schéma qui me paraît un petit peu compliqué parce qu'il suppose des flux financiers dans les deux sens et que c'est quelque chose qui est probablement un petit peu lourd.

La troisième option, mais on n'a pas encore véritablement débattu de ces questions-là en toute honnêteté, serait que simplement chaque établissement décide, vers la fin de l'année N-1, du budget qu'il va consacrer à la recherche et que le conseil académique et le CA de la COMUE prennent les décisions et ensuite disent à tel ou tel établissement « vous donnez à tel labo telle somme ».

Cette façon de travailler a un double intérêt. Elle a l'intérêt de la souplesse. Elle a l'intérêt également que si un établissement veut modifier la part de son budget qu'il consacre à la recherche, il peut le faire.

Pour l'instant, on en est là. Donc tu vois bien que là encore, on est sur des questions qui sont ouvertes parce que la COMUE a été créée juridiquement au 1^{er} avril dernier et qu'il y a un ensemble de questions techniques, juridiques, administratives qui sont très complexes et que nous devons traiter. Pour autant...

M. Chevalier.- J'ai bien entendu, pardon, que les laboratoires restent dans les établissements.

M. Bonnin.- Les laboratoires restent dans les établissements et quand on parle d'entités fédérales, ce que l'on appelle des laboratoires qui sont des entités fédérales, sont des laboratoires dans lesquels il y a des personnels qui appartiennent à deux établissements ou plus.

Par exemple, le laboratoire CREGO est un laboratoire qui est une entité fédérale puisque ce laboratoire associe des chercheurs de l'uB et de l'UFC.

Par exemple, le laboratoire THEMA est un laboratoire fédéral puisque dans ce laboratoire, il y a des chercheurs et des enseignants-chercheurs des deux universités.

L'objectif, à travers la politique qu'on mène, à terme d'une dizaine d'années probablement, est qu'un grand nombre de nos laboratoires deviennent des laboratoires qui soient des entités fédérales. Les laboratoires restent donc rattachés aux établissements, mais ils associent des chercheurs et des enseignants-chercheurs qui sont de plusieurs établissements. Là, pour le coup, on sait que c'est techniquement faisable. Le CREGO, le THEMA en sont des exemples. Le laboratoire LNC en est un exemple. Le FEMTO en est un exemple. L'ICB en est un exemple. Ce modèle est très puissant parce qu'il permet à la fois de rapprocher les équipes et de respecter l'identité des établissements. Ce modèle est un bon modèle et c'est celui que l'on veut mettre en place. Là-dessus, les choses sont tout à fait claires.

M. Chevalier.- Pour l'offre de formation ?

M. Bonnin.- Pour l'offre de formation, c'est bien la COMUE qui porte l'offre de formation au sens où c'est bien une délibération de la COMUE, un vote de la COMUE qui va être nécessaire avant que la totalité de notre offre de formation ne soit transférée au ministère.

Pour autant, ce sont bien les établissements qui sont porteurs de l'accréditation et ce n'est pas la même chose.

Donc l'offre de formation dans son architecture globale est portée par la COMUE, et c'est bien normal, mais ce sont bien les établissements qui sont accrédités pour développer les formations.

M. Chevalier.- Sur le portage, ce n'est pas ce que disent les statuts de la COMUE.

M. Bonnin.- Je pense qu'il y a probablement une ambiguïté entre le mot « portage » et le mot « coordination » mais, en tout cas, la réalité des choses est que l'accréditation est dans un établissement, mais la COMUE, et c'est la loi Fioraso, est bien responsable de l'économie d'ensemble, de l'architecture globale de l'offre de formation.

M. Chevalier.- Et pour aller un petit peu plus loin, on se projette dans quatre ans, les garanties, les garde-fous pour que l'université de Bourgogne ne soit pas vidée de sa substance ?

M. Bonnin.- Mais je ne vois pas la crainte qu'on peut avoir que l'université de Bourgogne soit vidée de sa substance puisque...

M. Chevalier.- Sur le terrain, tu sors d'une campagne électorale comme nous tous, c'est la crainte qu'ont les collègues agents, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs.

M. Bonnin.- Oui mais l'accréditation reste dans les établissements. Les personnels sont dans les établissements. À partir du moment où les personnels sont dans les établissements et où l'accréditation est dans les établissements, je ne vois

pas de raison et de crainte objectives d'une quelconque désubstantification de l'université de Bourgogne.

Pour autant, là aussi, il faut être honnête, on sait très bien que les COMUE peuvent être accréditées pour des formations. La loi Fioraso permet à une COMUE de porter et d'être accréditée pour une formation. Donc ce ne sera probablement pas le cas dans les années qui viennent, mais il est concevable que la COMUE obtienne l'accréditation pour un certain nombre de formations.

Cela sera possiblement le cas pour les masters en anglais qui bénéficieront du financement de I-SITE puisque l'idée est qu'à partir du moment où le projet I-SITE est un projet qui, de fait, est fédéral puisqu'il est porté conjointement par les quinze établissements de Bourgogne-Franche-Comté, ceux de la COMUE et les autres, à partir du moment où une formation bénéficiera de financements obtenus dans le cadre de I-SITE, il serait alors cohérent que l'accréditation de cette formation soit une accréditation COMUE.

Cela est probablement le modèle qui sera mis en place et donc c'est le modèle qu'on souhaite promouvoir pour un objectif cible à dix ans qui est qu'à dix ans, un certain nombre de masters en anglais, qui seront financés dans le cadre de I-SITE, soient des masters accrédités COMUE.

M. Chevalier.- Donc finalement, ces masters qui actuellement sont portés par l'uB et qui sont en langue française, lorsqu'ils seront en langue anglaise financés par I-SITE, seront portés par la COMUE. Donc il y aura bien mécaniquement un glissement de nos masters internes à l'uB vers UBFC.

M. Bonnin.- Il y aura accréditation par UBFC d'un certain nombre de masters qui seront des masters en anglais, cela est tout à fait clair, qui ne seront pas la majorité et qui seront les masters qui bénéficieront pour leur politique d'internationalisation des financements de I-SITE.

M. Chevalier.- Idem pour les Bachelors à forts taux d'encadrement et sélectifs ?

M. Bonnin.- Si on a les moyens d'avoir des financements, parce que Philippe exprimait les inquiétudes qu'on peut avoir, puisque vous savez que la négociation financière autour de I-SITE n'est pas finalisée, si nous avons des crédits pour le faire, les formations qui bénéficieront des financements de I-SITE, seront des formations pour lesquelles *in fine* l'accréditation sera une accréditation COMUE.

M. Chevalier.- Même pour les Bachelors sélectifs à forts taux d'encadrement ?

M. Bonnin.- Si ces formations voient le jour, oui.

M. Chevalier.- Je peux me permettre une dernière question ?

La Présidente.- La dernière.

M. Chevalier.- Si on ne débat pas à ce moment-là d'une fin de campagne électorale, on ne débatera jamais. Cela me semble important qu'on ait la vision du

candidat, ancien président et futur président de l'université, et qu'on prenne un peu de temps pour l'avoir pleinement.

J'imagine que tu as pensé à une équipe stratégique et politique autour de toi. Je ne te demande pas des noms bien évidemment, mais est-ce que tu peux nous dire comment tu structureras ton équipe ? Quelles seront les vice-présidences déléguées, les intitulés, les missions ? Est-ce que les périmètres restent les mêmes que sur la mandature précédente ? Est-ce que tu envisages une autre structure ? Que peux-tu nous dire à ce stade ?

M. Bonnin.- À ce stade tout à fait précis de la discussion, je ne dirai rien puisqu'on est en train d'élire un président et qu'on n'est pas en train d'élire des vice-présidents ou une équipe.

M. Chevalier.- Je répète : je ne souhaite pas les noms, c'est juste l'architecture de l'équipe...

M. Bonnin.- Non.

M. Chevalier.- ...qui va t'encadrer et t'épauler, t'accompagner et développer la stratégie que tu souhaites mener.

M. Bonnin.- J'entends bien. C'est une question qui est hors du champ de la discussion qu'on a actuellement... Eh bien, je considère qu'elle est hors du champ de discussion qu'on a actuellement.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Ce n'est pas ce que l'on peut légitimement considérer, je suis désolé.

Mme Manciaux.- Prenez le micro, s'il vous plaît. Sinon, vous ne serez pas au verbatim.

M. Salvadori.- Oui, pardon. Excusez-moi. Je suis vraiment étonné une fois de plus de la méthode et du type de réponse. Vous présentez, cher collègue, votre candidature devant le conseil d'administration. Ce n'est pas à vous de dire quelles sont les questions intéressantes, quelles sont celles qui le sont moins et ce n'est pas à vous de dire si c'est dans le champ ou si ce n'est pas dans le champ. Ça, le président le fera, mais aujourd'hui, à cette heure-ci, vous n'êtes pas le président. Vous êtes le candidat qui se présente devant un conseil d'administration. Je trouve vraiment ce type de réponse, pour reprendre un terme que vous affectionnez, emblématique.

M. Bonnin.- Et il est de ma responsabilité de considérer ce que je considère comme étant des éléments de réponse dans ce cas-là.

M. Salvadori.- Qu'une équipe... Qu'on se présente sans dire... Parce que cela, me semble-t-il, fait partie de ce que l'on peut légitimement attendre, c'est-à-dire savoir comment nous allons être gouvernés. C'est un point d'importance de savoir tout simplement si ce sont les mêmes configurations. Pas les mêmes personnes, on s'en fiche, tout le monde l'a bien compris, mais la même configuration ! C'est le

projet même d'administration qui est... Si vous décidez, cher candidat, que ceci n'a rien à voir avec le débat du jour, je m'étonne de plus en plus de cette conception.

M. Bonnin.- Je considère que ceci est hors du champ du débat que nous avons actuellement.

La Présidente.- Bon, je crois qu'on peut arrêter la discussion cette fois-ci.
Est-ce qu'il y a des consignes de vote avant de procéder au vote ? Une consigne de vote ?

M. Clerc.- Au cours de la campagne, le SNPTES a toujours affiché son indépendance et sa volonté d'agir avant tout pour les personnels, quels que soient le président ou les résultats des élections. Aussi, dans cette optique, nous allons continuer à nous abstenir sur cette élection en précisant, toutefois, qu'on souhaite forcément travailler avec les équipes qui seront en place.

On a évoqué plein de sujets aujourd'hui sur lesquels il reste beaucoup de travail à faire pour faire évoluer. Des questions d'équité, effectivement. Des questions de traitement des personnels BIATSS que nous représentons plus particulièrement.

Notre position est celle-ci aujourd'hui.

La Présidente.- Je vous remercie. D'autres prises de parole ? Non. Donc s'il n'y a pas d'autres prises de parole, on peut procéder au vote à bulletin secret.

M. Rollin.- Ce n'est pas une... Ma position, je l'ai, je la garde pour moi, mais vous avez bien compris que je ne voterai pas pour le président, mais cela c'est autre chose.

Je voudrais savoir une chose très claire. On a reçu... On vient de nous distribuer deux bulletins. Un blanc et un portant un nom, N-O-M. Nous n'avons pas de bulletin contre. Comment va-t-on être comptabilisé si on vote contre ? Est-il comptabilisé blanc ou est-il comptabilisé contre ?

C'est une question importante parce que s'ils ne sont pas comptabilisés, je quitterai la salle. Vous comprendrez que je ne peux pas participer à un vote sur lequel nous sommes en désaccord complet alors que nous n'avons eu aucune réponse ce matin à un certain nombre de questions qui sont fondamentales.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) C'est un scrutin nominatif, on vote pour une personne. Si on ne vote pas pour cette personne, on fait autre chose que de mettre le bulletin de la personne.

M. Rollin.- Comment est comptabilisé ce vote ? La question est claire. Parce qu'actuellement, on n'a pas de réponse sur s'il est comptabilisé avec les blancs ou s'il est comptabilisé blanc, contre ou pour.

Parce que nous n'avons que deux bulletins. Donc nous aurions dû avoir trois bulletins.

La Présidente.- Je ne comprends pas. Le scrutin est nominatif. Donc le contre, c'est contre quoi ?

M. Rollin.- Contre le président. C'est assez simple. La question est assez simple. L'abstention, c'est de ne pas donner un avis pour ou contre telle ou telle position. Voter contre, on est contre le nom. Il faut savoir s'il est comptabilisé en abstention, en nul, ou s'il est comptabilisé en opposant.

La Présidente.- Louis.

M. de Mesnard.- S'il y avait deux candidats, l'un des membres du conseil d'administration pourrait être contre ces deux candidats. Néanmoins, il n'y aurait pas de bulletin contre. Il y aurait un bulletin au nom du candidat A, un bulletin au nom du candidat B, un bulletin blanc. Il n'y aurait, néanmoins, pas de bulletin contre parce que c'est un scrutin no-mi-na-tif. Donc on se prononce pour une personne, on se prononce pour l'autre. Comme aux élections présidentielles, par exemple. On peut être contre les deux candidats qui survivent au deuxième tour et, néanmoins, il n'y a pas de bulletin contre. On peut rayer les noms, on peut mettre les deux bulletins dans l'enveloppe, on peut ne rien mettre, mais il n'y a pas de bulletin contre. Cela n'existe pas, tout simplement.

M. Salvadori.- *(Hors micro)* C'est à la Direction générale des services de répondre à une question... *(suite inaudible)*.

M. de Mesnard.- Moi, comme administrateur, je peux donner mon point de vue.

M. Salvadori.- *(Hors micro)* Tu as parfaitement raison. Je te dis simplement.. *(suite inaudible)*.

M. de Mesnard.- Certains administrateurs se sont exprimés très longuement. Moi, comme administrateur, j'ai le droit de donner mon point de vue. Mon point de vue est le suivant, c'est tout.

M. Rollin.- Oui mais je pose la question du point de vue, je dirais, juridique, de quelle manière cela va être comptabilisé. Vous pouvez défendre votre point de vue, mais il y a un texte qui doit dire de quelle manière sont comptabilisés les pour, les contre et les abstentions. Les blancs.

M. de Mesnard.- *(Hors micro)* On peut ne rien mettre.

M. Salvadori.- *(Hors micro)* Mais la question est de droit, la réponse est de droit. Donc c'est à la Direction générale des services d'y apporter une réponse.

M. de Mesnard.- *(Hors micro)* Moi, comme administrateur, je donne une réponse de droit.

M. Salvadori.- *(Hors micro)* La réponse est évidente. Il n'y a pas de piège.

Mme Mathieu.- Là, si je peux me permettre d'intervenir, je souscris à ce qui a été dit. De toute façon, s'il y a quelque chose qui est ajouté, le bulletin est considéré comme nul. Enfin, il n'y a pas de question à se poser par rapport à cela.

M. Rollin.- D'accord. Au moins, on a la réponse claire. Donc qu'il soit noté au procès-verbal que je quitte la salle pour ne pas avoir à voter ou donner mon assentiment à une élection que je ne cautionnerai pas.

(M. Rollin quitte la salle.)

La Présidente.- Très bien. Donc on peut procéder au vote maintenant.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Mme Manciaux.- L'élection du président se fait à la majorité absolue.

Nous avons vingt-et-une voix pour Alain Bonnin, sept bulletins blancs et une enveloppe vide et nous avons deux abstentions et une personne non présente au moment du vote.

La Présidente.- La majorité absolue est atteinte puisqu'il fallait avoir plus de dix-sept voix et là, nous en avons vingt-et-une, donc Alain Bonnin est élu.

(Applaudissements.)

(M. Bonnin prend la présidence.)

Le Président.- Merci, Sylviane. Je vous remercie. Je suis un petit peu ému. Je vous remercie tous.

Je voudrais vous dire que la fonction de président est une fonction qui suppose une relation véritablement personnelle, étroite, confiante, humaine avec à la fois la communauté universitaire et les différents acteurs de la société qui sont partenaires de l'université.

Et vous toutes et vous tous, administrateurs, êtes l'émanation de la communauté et l'émanation de la société et des partenaires de l'université.

Je voudrais vous remercier de votre confiance après quatre années d'exercice des responsabilités et vous dire que votre confiance me touche profondément.

Je vais répondre maintenant à un certain nombre de questions qui étaient des questions légitimes, mais qui, à mon sens, appelaient des réponses après l'élection et non pas avant l'élection.

Pour ce second mandat, je vais m'entourer d'une équipe de douze vice-présidents...

M. Salvadori.- Monsieur le Président, je n'en entends pas plus.

Le Président.- Mais c'est ta liberté, Philippe.

M. Salvadori.- *(Hors micro)* Ce n'est pas toi qui dit qui est libre, qui ne l'est pas... *(suite inaudible)*. Quelqu'un qui répond après l'élection à des questions... *(suite inaudible)*, je suis désolé, je ne veux rien n'en entendre.

(M. Salvadori quitte la salle.)

M. Bonnin.- Très bien. Je vais donc apporter aux administrateurs un certain nombre d'éléments d'information importants.

Je vais donc m'entourer pour ce second mandat d'une équipe de douze vice-présidents et d'un conseiller spécial qui vous seront, bien entendu, présentés de façon formelle à l'occasion du conseil d'administration du 17 mars puisque, formellement, l'équipe de vice-présidents et de conseillers spéciaux doit être investie par un vote du conseil d'administration dans leur délégation. Mais je souhaite dès aujourd'hui vous en communiquer la primeur de l'information.

Vous dire également qu'un chargé de mission me sera également directement rattaché.

Je vous indique dès aujourd'hui les noms et les fonctions.

Pierre Ancet assurera les fonctions de vice-président délégué aux politiques culturelles.

Gilles Brachotte assurera les fonctions de vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles.

Frédéric Debeaufort assurera les fonctions de vice-président délégué en charge du lien formation-recherche.

Dominique Delmas assurera les fonctions de vice-président délégué aux finances et au budget.

Alexandre Fournier assurera les fonctions de vice-président délégué au campus numérique.

Kevin Garnier assurera les fonctions de vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante.

Stéphanie Grayot-Dirx assurera les fonctions de vice-présidente déléguée en charge des ressources humaines.

Jean Guzzo assurera les fonctions de vice-président délégué à la valorisation de la recherche et au lien avec le monde économique.

Samuel Mercier assurera les fonctions de vice-président délégué en charge de l'internationalisation des activités universitaires.

Pascal Neige assurera les fonctions de vice-président délégué à la recherche.

Christelle Serée-Chaussinand assurera les fonctions de vice-présidente déléguée en charge du cycle Licence.

Jean Suisse assurera les fonctions de vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux.

Grégory Wegmann sera conseiller spécial du président en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage.

Philippe Guyon sera chargé de mission auprès du président en charge des politiques sportives.

C'est donc une équipe de gouvernance qui est globalement renouvelée pour moitié et stable pour moitié et qui va permettre de s'enrichir d'un certain nombre de personnalités nouvelles tout en s'appuyant sur des collègues et des personnalités qui ont de l'expérience et un certain nombre de compétences éprouvées.

Parallèlement à la mise en place de cette équipe, mon cabinet va également être renouvelé, simplement parce que Bertrand Thibaut qui est Directeur de cabinet termine son contrat à la Direction du cabinet au mois d'août. Bertrand rejoindra sa famille qui vit à Mulhouse d'ici au mois de septembre, dans un délai qui va lui permettre de retrouver un emploi, et Sylvain Comparot lui succédera à la Direction du cabinet après que nous aurons, bien entendu, organisé la transition à la direction de l'Espace Entreprises. Mais dès aujourd'hui je charge Sylvain Comparot de l'organisation du futur cabinet sur lequel il a autorité.

Enfin, la Direction générale des services va évoluer. Marie-France Mathieu a été pour moi et auprès de moi une collaboratrice exemplaire durant trois ans, mais elle souhaite prendre sa retraite rapidement et donc elle n'ira pas au-delà de cette année 2016.

Je voudrais vous exprimer, ma chère Marie-France, ma très profonde gratitude pour l'engagement qui a été le vôtre à mes côtés.

Je pense avoir répondu à un certain nombre d'interrogations. Il est temps de terminer maintenant cette séance de notre conseil d'administration.

Je voudrais le faire en remerciant à nouveau très sincèrement tous les personnels administratifs de notre université qui ont permis que la longue séquence électorale que nous avons connue depuis plusieurs mois se déroule et se termine finalement aujourd'hui dans de parfaites conditions.

Je le dis parce que le professionnalisme de nos collègues responsables des différentes fonctions administratives de l'université est la condition indispensable sans laquelle la démocratie ne serait être vivante.

Marie-France, je vous remercie de transmettre mes remerciements très sincères à l'ensemble de vos équipes.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Je crois qu'il est prévu un rapide apéritif dans le hall de la Maison de l'université pour nous permettre d'échanger dans un cadre convivial.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 38)

Le Président

Alain BONNIN